

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-540 DU 25 SEPTEMBRE 2004

Chargeant Monsieur **Valentin HOUDE**,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs,
de l'intérim de Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de
la Communication et de la Promotion des Technologies
Nouvelles pour compter du 24 septembre au 1^{er} octobre 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU : le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant Composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 24 septembre au 1^{er} octobre 2004, Monsieur **Valentin HOUDE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Gaston ZOSSOU,

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2004

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 2 - MCPTN 4 - MECCAG - PD - MCRI - SCBE 2 - SGG-4 - AUTRES MINISTERES 18 - DEPARTEMENTS 6.